



n° 75 - 2013

... Actu de la semaine ...

## **Nouveau formulaire de demande de logement social pour 2014**

Les demandes de logements sociaux devront être faites sur un nouveau formulaire : CERFA nos 14069 et 51423.

Ce nouvel imprimé entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'ancien formulaire (prévu par l'arrêté du 14 juin 2010) ne pourra plus être utilisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La liste des pièces justificatives nécessaires pour l'instruction du dossier est mise en conformité avec celle des titres de séjour exigés par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 pour remplir la condition de permanence du séjour régulier du ménage requérant.

Ce nouveau document et sa notice explicative seront prochainement téléchargeables aux adresses suivantes :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14069.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14069.do)

et

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=14069\\*01&cerfaNotice=51423](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=14069*01&cerfaNotice=51423)

*Source :*

*arrêté du 24 juillet 2013 – JO du 3 août 2013*



*Réalisé le 20 août 2013*